

## CONTEXTE

Au cours du mois de juillet 2021, Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI), organisation de droit congolais à mandat régional œuvrant pour la promotion de la paix et la protection des défenseurs des droits humains, a documenté « Seize (16) nouveaux cas de violations et abus des droits des défenseurs des droits humains, des journalistes et des médias en RDC ». Ces violations et abus qui sont assortis de 3 cas d'assassinat des défenseurs des droits humains sont entre autres, un (1) journaliste et correspondant du média en ligne Libre Grands Lacs, de Top Congo Fm et de Radio France Internationale (Rfi Swahili) agressé à Beni au Nord-Kivu pendant qu'il couvrait une manifestation ; un (1) journaliste de la Radio Communautaire de Luvungi arrêté par un député provincial à Itara dans la Plaine de la Ruzizi, un (1) autre journaliste de la Radio Kalembembe dont le domicile a été attaqué dans la ville de Baraka et une radio attaquée à Kalehe, tous au Sud-Kivu. Il est à noter aussi malheureusement l'assassinat de trois (3) activistes des droits de l'Homme en territoire de Beni dans la province du Nord-Kivu. A cela s'ajoute des menaces graves et intimidations contre quatre (4) autres acteurs de la société civile au Sud-Kivu, dont une femme, contraints de vivre en clandestinité et craignant pour leur vie après les dénonciations faites. Enfin, au cours de ce mois, on a enregistré également l'arrestation et détention en prison de quatre (4) militants pro-démocratie dont trois à Kabinda en province de Lomami et un dans la ville de Goma au Nord-Kivu. En province du Sud-Kivu, dans le territoire insulaire d'Idjwi, il a été noté des menaces policières proférées contre les activistes qui prennent le courage de dénoncer les violations orchestrées par certains éléments de la police nationale congolaise sur cette île.

16 cas enregistrés au cours du mois de juillet contre 13 cas au mois de juin 2021, le combat de PPI demeure celui d'atteindre un jour « zéro cas » des violations et abus des droits de l'homme à l'égard des défenseurs de la démocratie en RD Congo.

Un des outils de plaidoyer de PPI, ce feuillet vise à servir d' « un miroir ou répertoire » des cas des violations et abus afin qu'ils soient connus de tous et que tôt ou tard les auteurs soient interpellés et punis conformément à la loi. « A chaque période correspond son histoire », dit-on.

Ci-dessous une description succincte des circonstances dans lesquelles se sont déroulées toutes ces violations contre les défenseurs des droits humains.

## PRESENTATION DE PPI

Partenariat pour la protection Intégrée (PPI) est une organisation du droit congolais à mandat régional œuvrant pour la promotion de la paix et la protection des défenseurs des droits humains.

PPI a pour vision « Une communauté des défenseurs des droits de l'Homme totalement libre des persécutions et violations de leurs droits ».

PPI a pour mission, « Protéger les défenseurs des droits de l'Homme contre les menaces individuelles et institutionnelles mais aussi renforcer leurs capacités et les équiper des outils de travail adaptés aux impératifs de la globalisation, et les former à maintenir une coopération interinstitutionnelle entre société civile et acteurs étatiques pour la cause des droits humains, paix et réforme institutionnelle ». [www.ppi-ong.org](http://www.ppi-ong.org)

La production de ce feuillet s'inscrit dans le cadre du projet, « Appui à la production du feuillet de monitoring des violations et abus des droits des défenseurs des droits humains, des journalistes et des médias en RDC », avec le soutien financier d'INTERNEWS Europe, dans son projet « Afia Amani Grands-Lacs », visant une réponse rapide à la COVID-19.



# I. Violences contre les journalistes et médias

## 1. Violences contre les journalistes

**a. Agression d'Eriksson Luhembwe à Beni :** journaliste correspondant du média en ligne « Libre Grands Lacs », de Top Congo Fm et de Radio France Internationale (Rfi Swahili), Eriksson Luhembwe a été agressé le 1er juillet 2021, par un groupe de jeunes qui manifestaient contre les tueries qui ont eu lieu dans la nuit du 30 juin au 1er juillet 2021, et qui ont coûté la vie à plus de 10 personnes. Les manifestants en colère ont assurément confondu Eriksson à un journaliste d'un média de la zone qui aurait rapporté que les tueries du 30 juin par des présumés rebelles ADF n'ont fait que deux morts. « La masse n'a pas d'âme », dit-on. Ainsi, Eriksson s'est vu brutalisé et agressé pendant qu'il couvrait ladite manifestation. Sa moto aussi a été endommagée par le même groupe.

**b. Arrestation d'Innocent Muhala à Luvungi dans la Plaine de la Ruzizi:** Directeur et journaliste de la radio communautaire de Luvungi, Innocent Muhala a été arrêté et détenu au cachot de la police nationale congolaise à Luvungi, dans la Plaine de la Ruzizi en territoire d'Uvira au Sud-Kivu, le 17 juillet 2021, vers 16 heures. Le journaliste a été arrêté sur ordre du député provincial Joseph Mbabaro qui est également le chef du groupement de Luvungi. Selon les informations parvenues à PPI, le motif de son arrestation était dû au refus par le journaliste de reconnaître que la radio communautaire de Luvungi, une radio locale initiée par le PNUD sur demande et au profit de la communauté, est un bien privé du député Mbabaro qui veut s'en accaparer. Invité à la résidence du député pour un entretien, le journaliste a été cueilli par la police et placé en garde à vue après avoir rappelé au député Joseph Mbabaro que la radio est plutôt un bien communautaire.

**c. Attaque du domicile du journaliste Jacques à Baraka en territoire de Fizi :** Le 15 juillet 2021, le domicile de Jacques Mulengwa, journaliste à la Radio Kalebelembe émettant dans la ville de Baraka, en territoire de Fizi, au Sud-Kivu, a été la cible des personnes munies d'armes et non autrement identifiées. Ces inciviques ont attaqué la maison de Jacques aux environs de 23 heures dans le quartier dit « Ma campagne », ville de Baraka. Le journaliste a pu alerter la police qui a intervenu sur-le-champ et les assaillants ont pris le large pour une destination inconnue et sans rien emporter de la maison.

## 2. Violences contre les médias

**a. Attaque contre la radio communautaire territoriale de Kalehe :** La Radio Communautaire Territoriale de Kalehe (RCTKa) a été attaquée par des personnes inconnues la nuit du dimanche au lundi 12 juillet 2021.

Après avoir forcé les portes de la radio, ces malfrats se sont introduits à l'intérieur et ont emporté plusieurs biens et matériels de la radio, a confié à PPI, le directeur de la RCTKa, John Mulindwa. PPI condamne cette attaque contre une radio communautaire qui, du reste, est considérée comme une église au milieu du village.

# II. Violences et abus contre les DDH

## 1. Assassinat des DDH

**a. Assassinat du DDH Kambale Matsongani Fannuel à Beni :** Cadre de la société civile locale du territoire de Beni, Kambale Fannuel a été retrouvé mort et jeté dans la rivière Rwandusha, entre les localités d'Irango et Maikanga dans le groupement de Rwandusha en territoire de Beni, le jeudi 1er juillet 2021. Le président de la société civile locale de Beni, Justin Paluku Kavalami, a indiqué que la victime a même été torturée avant d'être jetée dans cette rivière. Cette nouvelle a choqué tous les DDH de la province du Nord-Kivu et en particulier les proches collaborateurs de Fannuel qui, eux aussi, craignent pour leur sécurité vu que tous travaillent jour et nuit pour la défense des droits des citoyens de leur zone et dans la dénonciation de toute violation de ces droits.

**b. Assassinat de deux autres activistes à Beni :** En région de Beni, plusieurs activistes des droits humains et acteurs de la société civile sont la cible des hommes en armes. Au cours du mois de juillet 2021, le président de la société civile du sous noyau de Kalunguta et le président de la société civile de Bashu, tous dans le groupement d'Isale Vuhovi, en territoire de Beni, ont été assassinés par des inconnus. Le premier a été tué à son domicile par balle tandis que le dernier a été assassiné avec son père dans une attaque des présumés ADF sur l'axe routier Beni-Butembo qui a coûté la vie à 6 personnes au total le 16 juillet 2021. La nouvelle société civile locale de Beni a précisé que les auteurs de ces forfaits opéraient à moto et auraient pris les deux activistes pour cible. PPI note que c'est un énième cas d'assassinat de défenseurs des droits de l'Homme pendant que la province du Nord-Kivu et celle d'Ituri sont en plein état de siège depuis le 06 mai 2021, et où les mesures sécuritaires sont censées être renforcées. Tout en condamnant cet acte ignoble, cette organisation a exigé l'ouverture immédiate des enquêtes afin que les auteurs de ce double meurtre soient connus et punis conformément à la loi.



## 2. Menaces contre les acteurs de la société civile

### a. Menaces contre Valentin Kyamusoke Ngandu et Lucien Muhiwa:

Respectivement président et vice-président de la société civile locale dans le groupement de Banampute et résidents de la localité de Mitobo Mawe I, en chefferie de Wamuzimu, dans le territoire de Mwenga au Sud-Kivu, Valentin et Lucien sont sous menaces des hommes armés. Depuis l'installation de la société chinoise « Oriental Ressource Congo, ORC » dans la localité de Mitobo pour l'exploitation minière en début de l'année 2021, il a été noté des menaces inquiétantes contre les acteurs de la société civile qui ont réclamé la prise en compte du cahier de charge de la communauté locale. Pour faire peur aux activistes des droits de l'Homme, la société ORC se serait fait entourer de quelques éléments de l'armée régulière. La société civile locale cite le colonel Pendo des Forces Armées de la République Démocratique du Congo basées à Kitutu qui constituerait un bouclier pour la société. Tout au début, la société ORC a imposé 800 USD (huit cents dollars américains) aux habitants pour l'exploitation de chaque étendue d'un hectare et pour chaque déguerpissement. Quelques mois plus tard, elle s'est imposée sans rien remettre à la population en retour. Au stade actuel, la société civile décrit cette occupation illégale des terres des habitants par la société ORC qui bénéficierait de la bénédiction du chef de la chefferie de Wamuzimu. Pour avoir dénoncé tout cela, Valentin et Lucien courent des menaces et reçoivent des intimidations au téléphone et leurs domiciles sont régulièrement attaqués par des hommes armés à leur trousse. Ils sont donc contraints de vivre présentement en clandestinité. Rappelons que le mois dernier (le 21 juin 2021), Valentin a été arrêté et gardé au cachot pendant 2 jours par le colonel Pendo ci-haut cité.

### b. Menaces répétitives contre Madame Esther à Idjwi :

Présidente de la société civile en territoire d'Idjwi au Sud-Kivu, Madame Esther Muratwa est victime des menaces graves et attaques répétées à son domicile dans le village de Kagusha, groupement de Bugarula, chefferie de Rubenga dans le territoire d'Idjwi. En ce mois de juillet, Esther a reçu plusieurs appels et messages téléphoniques lui proférés par le numéro suivant +243973890320, la menaçant de mort si elle ne renonce pas à son activisme Esther a finalement été obligée de vivre loin de sa famille où elle vit en clandestinité. Au regard de ces menaces grandissantes et pour solidariser avec Esther, l'Union des Etudiants d'Idjwi Nord (UEIN) a, en date du 17 juillet 2021, tenu un sit-in au bureau de la chefferie d'Idjwi Nord afin de porter haut la cause d'Esther Muratwa et exiger sa protection. Pour rappel, au cours du mois de juin 2021, le domicile de Madame Esther Muratwa a été ciblé à deux reprises par des individus non identifiés. La première attaque avait eu lieu le 22 juin par plus de 5 individus munis d'armes blanches. Ceux-ci ont forcé la porte de la maison d'Esther Muratwa en se servant de ces armes blanches à leur possession. Les voisins, ayant entendu les cris de détresse d'Esther, de son mari et des enfants, avaient fait une alerte en pleine nuit et ces « malfrats » avaient pris le large, tout en promettant de revenir avec force

Effectivement, quatre jours plus tard, soit le 26 juin, la deuxième attaque s'était produite. Les malfrats avaient fait irruption dans la maison de la DDH à 1h du matin, après avoir forcé la porte principale. Ici, il ne restait que la porte de la chambre pour qu'il y ait contact direct entre les assaillants et Esther. Les cris d'alarme provenant de la maison d'Esther avaient réveillé les voisins qui s'étaient mobilisés à la même minute. En entendant les voisins venir, les assaillants s'étaient vite retirés de la maison et avaient pris la poudre d'escampette ; malheureusement après avoir blessé grièvement le mari de la DDH. Il est à noter que depuis son arrivée à la tête de la société civile noyau territorial d'Idjwi bientôt trois ans, Esther Muratwa travaille sur plusieurs dossiers dans la défense des droits de la population de cette île. A titre illustratif, elle a pris le devant dans la dénonciation des tracasseries orchestrées par les forces navales congolaises commises à Idjwi et dont sont victimes les pêcheurs congolais au lac Kivu. Au cours de ce mois de juin, elle a dénoncé et organisé des sit-in et marches contre le pêche illécite, la sur taxation imposée par les autorités territoriales (surtout au marché de Kishenyi). En outre, elle n'a cessé de dénoncer et mener des plaidoyers dans plusieurs cas d'arrestations arbitraires devenues monnaie courante au parquet près le tribunal de paix d'Idjwi. Dans le même angle, sa structure de la société civile et la jeunesse d'Idjwi avaient conjointement organisé un sit-in au bureau du territoire au cours du même mois de juin pour dénoncer l'abattage exagéré d'arbres et dans reboisement autour du terrain de football situé en face dudit bureau par l'autorité territoriale. Tout cela a coûté à la défenseuse des menaces et intimidations venant aussi bien des autorités militaires, policières, administratives que coutumières. Au regard de ces attaques à domicile suivies de messages des menaces de mort, Esther a été obligée de quitter son toit pour aller vivre en clandestinité, loin de son mari et de ses sept enfants.

### c. Menaces contre David Mapendano Chiremya à Kalehe :

Activiste des droits de l'Homme, membre du mouvement citoyen « Réveil des Indignés » dans le territoire de Kalehe au Sud-Kivu et président du conseil d'administration de l'association dénommée « Jeunes Unis pour le Développement », David Mapendano vit sous menaces et intimidations depuis le 03 juillet 2021, quand il a filmé des détenus de la prison de Kalehe agonissant de faim lors de sa visite apostolique dans cette maison carcérale. La vidéo montrant à peu près 15 détenus de cette prison située en province du Sud-Kivu a fait le tour du monde et a exhibé la mauvaise gestion des prisons dans le chef des autorités congolaises.



Plusieurs autorités territoriales et politiques ont contacté l'activiste pour le contraindre de « démentir » et dire que cette vidéo est un « montage ». .a.Quelqu'un se faisant passer pour proche du ministre provincial de la justice lui a même promis la mort s'il n'obtempérait pas. David n'a pas cédé à la pression ! Des organisations de défense des droits de l'Homme parmi lesquelles PPI qui ne cessent de dénoncer cet état de choses ont condamné, non seulement les conditions carcérales déplorables auxquelles font face les détenus dans les prisons en RDC, mais aussi les menaces que courent les DDH qui osent dénoncer, dont le cas présent est celui de David Mapendano après cette dénonciation. Le numéro +243 978978 669 continue d'appeler David et lui demande de faire un « démenti » sur une des chaînes de radios locales et que dans le cas contraire, le pire lui arrivera.

### III. Violences contre les militants pro-démocratie

#### 1. Arrestation de 2 militants dans le Lomami :

Dieudonné Ngoyi Kiuma et Freddy Kapita Ngoyi, respectivement président provincial de l' « Espace Interplateforme de la jeunesse » (EIPJ) et président du mouvement « Pro-démocratie Jeune (PDJ) », ont été arrêtés et déférés à la prison centrale de Ludimbi à Kambinda dans la province de Lomami le 3 juillet 2021 pendant la journée. Leur péché est d'avoir réclamé la libération leur collègue, Monsieur Augustin Kitengie, qui était détenu dans la même prison pendant plus de 3 jours pour avoir dénoncé des « anti-valeurs » dont le Procureur de la République du Parquet de Grande Instance de Kabinda aurait fait usage lors du traitement du Procès dit « Écoles Fictives » dans le secteur de l'Enseignement Primaire Secondaire et Technique (EPST) en province de Lomami. L'arrestation d'Augustin était jugée d'arbitraire par ses collègues qui se sont activés pour sa libération. Augustin a été relâché mais Dieudonné et Freddy ont été incarcérés à leur tour. Plusieurs autres mouvements et associations des jeunes se sont prononcés sur l'arrestation de Dieudonné et Freddy et ont exigé leur libération sans condition.

#### 2. Arrestation de Parfait Muhani dans la ville de Goma :

Militant du mouvement citoyen Lutte pour le Changement, LUCHA, Parfait Muhani été arrêté dans la soirée du 06 juillet 2021, dans la ville de Goma par des personnes non identifiées. Sans nouvelle, tout au départ, Parfait Muhani a été estimé enlevé par des personnes inconnues qui l'avaient appelé au téléphone et qui lui avaient tendu un « guet-apens ». Un jour plus tard, PPI à travers son Pool d'Avocats du Nord-Kivu

et d'autres organisations de défense des droits humains dont la Synergie Ukingo Wetu (SUWE) l'ont retrouvé arrêté et détenu à la prison centrale de Goma, accusé d'« imputation dommageable et outrage au magistrat ». Ses collègues et plusieurs organisations ont, tout en exigeant sa libération sans condition, fustigé cette procédure qui viole la dignité de la personne humaine et qui va à l'encontre des procédures judiciaires régulières.

#### 3. Menaces intimidations contre les militants pro-démocratie à Idjwi :

Emmanuel Ndimwiza et ses collègues du mouvement citoyen « Lutte pour le Changement », LUCHA, en territoire d'Idjwi, au Sud-Kivu, sont menacés et intimidés par le commandant du sous commissariat de la police nationale congolaise (PNC) commis au centre commercial de Kashara en territoire insulaire d'Idjwi. Après avoir dénoncé les bavures et violations des droits de l'Homme dans lesquelles est impliqué cet officier de la PNC (tortures au cachot, arrestations arbitraires, amendes illégales et sans motif, tirs des balles réelles sans raison, ivresse publique et pendant les heures de travail, etc.), Emmanuel Ndimwiza a été invité à l'état-major du commissariat territorial de la PNC Idjwi à Bugarula le samedi 17 juillet 2021, pour y être entendu. Le colonel auprès de qui Emmanuel avait dénoncé le comportement malsain de son collègue et subalterne avait vérifié et confirmé les faits. Ce qui a engendré de la rage dans le cœur du cité qui, jusqu'à présent, garde une dent contre tout militant de mouvement citoyen et en particulier ceux de la LUCHA qui ont exigé à sa hiérarchie qu'il soit immédiatement muté. Il a promis du pire à Emmanuel au cas où il serait changé de poste. Pour rappel, la présidente de la société civile territoriale d'Idjwi, Madame Esther Muratwa, est, elle aussi, sous haute menace pour avoir dénoncé des violations des droits humains perpétrées par différents services de sécurité et étatiques sur l'île d'Idjwi.

**Au cours de ce mois de juillet, PPI a pris acte de la libération, le 25 juillet 2021, d'Elysée Lwatumba et d'Eric Muhindo, tous deux militants de la LUCHA section Butembo en province du Nord-Kivu gardés en détention depuis le 19 mars 2021, soit 95 jours. PPI souligne que ces militants n'auraient jamais dû être arrêtés et détenus pour avoir manifesté pacifiquement contre les massacres à répétition à Beni.**



## Recommandations

Ainsi, tout en condamnant avec véhémence ces violations et abus, l'organisation Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI) recommande ce qui suit :

### 1. Au Président de la République de :

- S'impliquer personnellement afin que cessent toutes les violations décriées chaque jour à l'égard des défenseurs des droits humains, des journalistes et des médias en RDC, particulièrement en cette période de la pandémie à corona virus, d'une part, et d'Etat de siège décrété dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri d'autre part ;
- Garantir en toutes circonstances que tous les défenseurs des droits humains en RD Congo sont à mesure de continuer leur travail sans craintes de représailles et libres de toutes restrictions, y compris les harcèlements judiciaires, les menaces ou les arrestations ;
- Veiller au respect de tous les instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux qui protègent les défenseurs des droits humains, les journalistes et les médias dans l'exercice de leur travail.

**2. Aux députés nationaux :** de voter la loi sur la dépénalisation des délits de presse et la loi portant protection des DDH en République Démocratique du Congo afin que les journalistes et les DDH soient à l'abri des violations des droits humains ;

**3. Au Gouverneur du Sud-Kivu :** de s'impliquer dans la recherche d'une solution paisible dans le conflit qui oppose la population de Mitobo (en territoire de Mwenga) à la société minière chinoise « Oriental Ressource Congo, ORC » ; un conflit qui risque d'embraser toute la chefferie de Wamuzimu avec des conséquences graves ;

**4. Au colonel de la PNC à Idjwi :** de s'impliquer dans la protection des défenseur.e.s qui sont sous menaces dans sa juridiction.

## Contacts et Adresses

Bukavu/Sud-Kivu/RDC  
14, Av. de l'Athénée (Enclos du complexe scolaire et congrégation des Sœurs Marie-Reine des Apôtres), C/Ibanda  
Tél : +243 992209859  
E-mail : secretariatexecutifrdc@ppi-ong.org

 [www.ppi-ong.org](http://www.ppi-ong.org)

  PPIREGIONALE

## Partenaires à ce projet

